

RÈGLEMENT BRASSACATRAIL

Samedi 1er et Dimanche 2 Avril 2017 – BRASSAC (TARN)

Article 1 : Organisation

Cette année, un weekend autour de la course à pied et de la randonnée aura lieu le 1^{er} et 2 Avril 2017, il est organisé par l'association des Galopins Brassagais (Brassac 81260)

L'INSCRIPTION EST LIMITEE A 750 COUREURS et RANDONNEURS (avec 100 randonneurs maxi) ET 550 REPAS POUR LE DIMANCHE , 80 LE SAMEDI POUR LE VERTICAL

Inscription directement sur internet ou bulletin d'inscription à télécharger sur le site de l'association:
http://galopins-brassagais.raidghost.com/Page_web/index.php

PROGRAMME DU WEEK-END :

SAMEDI 1 ER AVRIL 2017 :

- **13 H INSCRIPTIONS SUR PLACE POUR LE VERTICAL(SI PAS COMPLET)ET RETRAIT DES DOSSARDS**
- **15 H DEPART DU VERTICAL EN 3 MANCHES (départ proche de la piscine), 15h45 deuxième manche, troisième manche à16h30**
- **18 H REMISE DES PRIX DU VERTICAL**
- **19 H30 PASTA PARTY**

DIMANCHE 2 AVRIL 2017 :

- **7 H RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE SI LES COURSES NE SONT PAS COMPLETES**
- **8H30 DEPART BRASSACATRAIL SOLO ET RELAIS**
- **8H35 DEPART RANDONNEES**
- **10H DEPART RONDE FORESTIERE**
- **10H30 DEPART DE LA BRASSAGAISE**
- **10H35 COURSES ENFANTS**
- **12 H REPAS**
- **13 h REMISE DES PRIX**

DESCRIPTIF DES COURSES :

-Le Vertical : 3 manches de 1,2 km de distance et 200 D+ (à chaque ascension), Attention : cumul des classements à chaque manche (pas de cumul chronom.), les descentes se font à pied et sont hors classement .

-Le Brassacatrail : un Trail en pays brassagais, épreuve de course à pied en semi montagne, individuelle ou en relais de 2, de difficulté moyenne sur une distance de 28 kms avec 1500 D+/- , 28 kms pour le relais(première boucle de 14 kms D+/- 700 m, deuxième boucle différente de 14 kms D+/- 800m). Course ouverte également aux non licenciés, licenciés, à partir de la catégorie espoir (né de 1995 à 1997) pour le solo et de la catégorie junior (né en 1998 et 1999) pour le relais. Le départ aura lieu à 8h 30 au château de la Marquise.

-La Ronde Forestière : 13 kms sur la première boucle du trail: D+/D- 650m , ouverte et accessible à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie cadet (né en 2000 et 2001). Départ de la course à 10h au château de la Marquise. La Ronde forestière fait partie du Challenge du parc naturel du Haut Languedoc 2017.

-La Brassagaise : 7,4 kms D+/D- 250m Initiation au Trail : à partir de la catégorie Cadet (2000 et 2001). Départ de la course à 10h30 au Château de la Marquise.

-La Randonnée pédestre : 3 parcours balisés au choix : 6.7 km, 13km,15 km pour tous niveaux typé montagne : départ de la randonnée à 8h35 au Château de la Marquise.

-La course des enfants (gratuites) : dans le Parc du Château, sur une distance de 400m (né entre 2010 et 2011), 800m (né en 2008 ou 2009) et enfin 1200m pour les enfants nés en 2006 ou 2007, départ à 10h35 au château de la Marquise

Article 2 : Points de contrôle

Pour le Trail solo et relais : le départ est fixé à 8h30 , il est prévu 3 points de contrôle : au 10^{ème} km, 14^{ème} km et 22^{ème} km. Une barrière horaire est fixée à 3h de course au 14ème km (fin de la première boucle), le temps limite de course est de 7h.

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation avec l'aide de rubalises et de panneaux.

L'utilisation d'une carte IGN carte n'est pas nécessaire. Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel particulier pour progresser.

Afin d'optimiser la sécurité des participants, le dépassement du temps limite au point de contrôle entraîne l'arrêt et le déclassement des coureurs concernés. Ces limites de temps pourront être modifiées par l'organisation notamment en cas de conditions météorologiques particulières. De la même façon, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, même lorsque la course est lancée de façon à ne pas mettre en jeu la sécurité des coureurs ou des bénévoles.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site. Le non-respect de ce point du règlement sera sanctionné par une heure de pénalisation.

Au terme de l'épreuve, les concurrents pourront prendre une douche dans les vestiaires du stade de football proche de l'arrivée.

Article 3 : Ravitaillements

Pour la Brassagaise :ravito complet à 4,5 km

Pour la Ronde Forestière : point d'eau à 4.5 km et au 7,8 km ravito complet ; 10ème km point d'eau

Pour le Trail : course en semi-autonomie, 3 points d'eau (2 sur chaque boucle) : 4,5 km, 11 km, 23 km; un ravitaillement complet à 8.5 km,14 et 19ainsi qu'à l'arrivée.

CHARTRE DU COUREUR

Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile.

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Profiter des superbes paysages
- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.

- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Motifs de disqualification :

- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.

Les organisateurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course Nature.

Article 4 : Equipements

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances. Pensez aux épingles ! Chronométrage électronique avec puce fixée sur les lacets de vos chaussures. Les bâtons sont INTERDITS, canicross également.

Pour le trail : sifflet + 0,5 L de boisson obligatoires. (couverture de survie si intempérie)

Article 5 : Niveau requis, santé, sécurité

Le trail s'adresse à des sportifs entraînés, maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel. Tous les 5 km environ, un contrôle humain vérifie le passage des concurrents. Une communication par radio relie le PC course, l'équipe médicale organisée par la Protection civile et les moyens humains.

Le directeur de course se réserve le droit de modifier ou neutraliser toute ou partie de la course, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment, en cas de force majeure, de modifier l'épreuve si les conditions météorologiques ne permettent pas d'en assurer la sécurité.

En cas de mauvaises conditions climatiques dès le départ, une procédure de repli est mise en place : grange Périlhou et Couvent d'Ouillats

Un certificat médical datant de moins d'un an portant la mention « autorise à pratiquer la course à pied en compétition » est exigé pour valider l'inscription. Seront également acceptées les licences FFA.

Tout coureur qui n'aura pas présenté de certificat médical avant la course ne pourra prendre le départ.

Article 6 : Responsabilité/assurances

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile : AXA, n° de police : 000000626225104 mais décline toute autre responsabilité.

Il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradations sur les biens matériels des coureurs.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle.

Chaque coureur assure sa sécurité durant l'épreuve et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et humain. (Respect du milieu naturel et des bénévoles !!...un petit sourire en passant, eux aussi sont là pour le plaisir !)

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

Article 7 : Pénalités, disqualification, abandon

La disqualification signifie la mise hors course définitive. Tout manquement au règlement entraîne pénalité ou disqualification. Dans ce cas, aucun remboursement n'est dû par l'organisation. La pénalité ou disqualification peut intervenir lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un non-respect du présent règlement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, dossard et puce à rapporter au PC sécurité à l'arrivée.

Article 8 : Classement et dotations

Le classement général sera établi après l'arrivée. Seront récompensés :

-**pour le Vertical** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

-**pour la Brassagaise** : les 3 premières femmes et 3 premiers hommes

-**pour la ronde Forestière** les 3 premiers du classement scratch homme et femme, et le premier de chaque catégorie (non cumul avec le classement scratch).

-**pour le trail** : les 5 premiers du classement scratch solo homme et femme, et le premier de chaque catégorie (non cumul avec le classement scratch). Pour le relais : les 3 premiers relais homme, femme et mixte.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations déposées dès l'arrivée.

Article 9 : Inscriptions, remboursements

Les concurrents pourront s'inscrire directement sur internet sur le site de www.chrono-start.com ou par courrier (bulletin d'inscription à télécharger sur le site <http://galopins-brassagais.wixsite.com/brassacatrail>

ATTENTION : Arrêt des inscriptions par courrier le 23 mars 2017, par internet le jeudi 30 mars 2017 au soir. Les inscriptions sont ouvertes sur place le jour de la course si le quotas de coureurs n'est pas atteint.

Le nombre de participants est limité à 750 toutes courses et rando confondues. (Avec 100 rando maxi)

L'inscription ne sera définitive que lorsque l'organisation aura reçu le paiement et le certificat médical ou la copie de la licence datant de moins d'un an à la date de la course. Les inscriptions ne seront validées qu'après paiement en ligne ou après réception du chèque.

Le remboursement des inscriptions en cas de désistement ne pourra s'effectuer que jusqu'au 23 Mars (et sur justification médicale).

Article 10 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera effectué le matin de la course au château de la Marquise ou la veille de 13h à 20h et pendant la pasta party (19h).

Article 11 : Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve.

Article 12 : Droits de communication au tiers

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

Article 13 : Lutte antidopage

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 14 : Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement.

Article 15 : Réclamations

Elles sont recevables par écrit dans les 30 min après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Article 16 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à respecter ces règlements par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir : avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non respect de ce règlement. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols qui pourraient survenir aux participants, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui. La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.